

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 9 NOVEMBRE 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 9 novembre 2017*

Aujourd'hui, à midi quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 139 Loi regroupant l'Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse, l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et l'Office Québec-Monde pour la jeunesse
- n^o 144 Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.